



MAIRIE de TREFFLEAN

Code Postal : 56250

Téléphone : 02 97 53 27 78

mairie@trefflean.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2023 LISTE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLÉ, Maire.

Nombre de conseillers : 16

Présents : 12

Votants : 13

PRESENTS : Claude LE JALLÉ, Gwénaël LE FLOCH, Nadine MIGNOT, Blaise MAYANGA, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Nicole OGER, Bruno BODARD, Lucie BERNARD LICOT, Emilie CARRÉ, Alexandre JOANNIC, Jean-François BRETON, Emmanuel MASSARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Virginie LE JULE, Emilie CALVAR, Myriam FORGET, Jack AUBRY.

Monsieur Jack AUBRY a donné pouvoir à Jean-François BRETON.

Convocation du 1^{er} décembre 2023

Secrétaire de séance : Emilie CARRÉ.

Délibération n°2023-33 – Tarifs communaux 2024

Vote : Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-34 – Loyer 2024 de l'ancien presbytère

Vote : Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-35 – Subvention 2023 association l'As de Treffi'

Vote : 12 POUR, 1 ABSTENTION

Délibération n°2023-36 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Vote : Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-37 – Ressources humaines : modification du tableau des emplois

Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-38 – Renouvellement convention FDGDON

Vote : Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-39 – Proposition de composition de la conférence régionale de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne

Vote : Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-40 – Droit de préemption urbain

Vote : Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-41 – Droit de préemption urbain

Vote : Unanimité, 13 POUR.

Délibération n°2023-42 – Rapport de la CLECT de GMVA relatif à la rétrocession de la salle de spectacle Hermine à la commune de Sarzeau, et à l'intégration de la base de kayak et aviron de Vannes à la Communauté d'Agglomération

Vote : Unanimité, 13 POUR.